



ARRETE MUNICIPAL N°2024-13

Arrêté de circulation pour pose de réseau BT et suppression de réseau aérien

Le Maire de la commune de Bovel

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-4 ;

Vu la demande de la société Spie Citynetworks – domiciliée rue Gros Guillaume, à Le Rheu (35651), représenté par Monsieur MOISAN Erwan en date du 10/04/2024, ayant pour travaux la pose de réseau BT et la suppression de réseau aérien

ARRÊTE

Article 1. Les travaux auront lieu le 13/05/2024 pour une durée de 90 jours.

Article 2. Les travaux se situent en agglomération, au lieu-dit « La Forge » 35330 – Bovel, sur la route départementale D44.

Article 3. La réglementation demandée concerne les deux sens de circulation.

Article 4. La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 5. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 7. Monsieur le Maire de la commune de Bovel, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Val d'Anast, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bovel, le 23/04/2024

Le Maire,
José MERCIER.

